

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

217e SEANCE

BALE, LE MARDI 14 JUILLET 1987 A 10 HEURES

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 216e séance.
- II. Echange de vues sur le fonctionnement de la concertation intracommunautaire et sur l'évolution monétaire dans les pays de la CEE:
 - Présentation par M. Dalgaard du rapport concernant l'évolution sur les marchés des changes des pays participant à la concertation au cours du mois de juin et des premiers jours de juillet 1987;
 - Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE;
 - Série mensuelle de statistiques(1).
- III. Poursuite de la discussion sur le renforcement du SME(2); échange de vues éventuel sur les principaux sujets et les conclusions en termes de politiques du projet de rapport des Gouverneurs pour la réunion informelle du Conseil ECOFIN de septembre.
- IV. Echange de vues sur l'évolution récente des finances publiques et implications pour la politique économique(3).
- V. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- VI. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- 1) Comme d'habitude, la Série mensuelle de statistiques sera remise à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
 - 2) Pour cette discussion, les Gouverneurs pourront prendre en considération le Rapport No 59 du groupe d'experts présidé par M. Dalgaard sur le fonctionnement du SME et le Rapport Spécial du groupe d'experts présidé par M. Raymond sur les implications pour les politiques monétaires de la libération des mouvements de capitaux au sein de la Communauté. Ces deux documents, datés du 29 mai 1987, ont été transmis et ont déjà fait l'objet d'une discussion par les Suppléants à la dernière réunion, le 14 juin 1987. En outre, les Gouverneurs pourront aussi prendre en considération le Rapport No 60 du "Groupe Dalgaard" sur les possibilités de rapprochement entre l'Ecu officiel et l'Ecu privé. Ce rapport sera mis au point à la suite d'une réunion des experts qui aura lieu le 7 juillet et sera diffusé dès que possible.
 - 3) Cet échange de vues annuel se fera sur la base d'une note et de tableaux statistiques, datés du 30 juin 1987, qui ont déjà été communiqués et qui ont été établis par M. Raymond et le Secrétariat en coopération avec les experts.

Ne pas
rapr